



Sans papier et obtention garde de mon fils

Par **sisasu**, le **13/01/2016** à **13:57**

Bjr a tousrnje vis en france depuis 2 ans en situation irrégulière .j ai eu un enfant qui a 6 mois .le père m a quitté a la naissance du petit.rnen me disant qu il s occuperait de son fils et que moi je devrais me demerdrnil était question qu on fasse notre vie ensemble mais aujourd'hui je me retrouve seule avc mon fils.rnMon ex me menace de me prendre l enfant sachant que je n ais pas de papier et donc pas de ressources.aujourd'hui je vis ds des foyer par ci par là avzc mon bébé mais ke vis dans la terreur. A l idée qu on puisse me prendre mon bébérn Je suis dépourvu de solution j ai vu une avocate qui m a fait faire une demande pour obtenir garde de mon fils avc droit de visite libre pour le papa et pension alimentaire?rnmais je n ai pas encore eu la décision du juge. Je suis terrorisée .rnje vis avc 180€ d allocation qu il me donne et je percois aussi 80€ de la commune . Il ne fait rien de plus pour nous et théoriquement ne s occupe pas de mon fils par ses propres moyens.rnau niveau de ma régularisation qu est ce que je peux faire?rnEt sachant que mon ex n est pas francais mais a un titre de 10ans?

Par **amajuris**, le **13/01/2016** à **17:18**

bonjour,rnle père de votre enfant a-t-il reconnu cet enfant ?rnsi l'enfant a été reconnu par un français, votre enfant est français et vous pouvez demander une carte vie privée et familiale mais vous devez contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.rnsalutaions